

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

le 21 février 2018 à 19H30

PRÉSENTS : Anne FROMENT, Patricia PENARD, Didier PAPAVOINE, Olivier RICOLLEAU, Stéphanie LUCAS, Ludovic BULKE, Alexandre DERREY, Alain DRUON, Angélique GUENAULT, Roland BIAGETTI, Denis MARC

ABSENTS: Florence POIRAT, Reynald MEGRET, Salvator TARGIANI, Alain MARC

POUVOIRS : Florence POIRAT à Olivier RICOLLEAU, Reynald MEGRET à Patricia PENARD, Salvator TARGIANI à Anne FROMENT, Alain MARC à Didier PAPAVOINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia PENARD

ORDRE DU JOUR

LA SÉANCE EST OUVERTE À 19h35

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune observation n'étant signalée, le compte rendu est signé ce jour.

SUPPRESSION DE LA SOUS-REGIE PÊCHE

En décembre dernier, la trésorière principale a été informée d'une enquête à l'encontre du gérant du magasin Chris Pêche. Elle a immédiatement demandé, d'une part, la suspension de l'arrêté pris par Madame le Maire autorisant la vente des cartes par Chris Pêche, et, d'autre part, une délibération supprimant la sous-régie. Le magasin n'étant plus détenteur de cartes, l'arrêté a été annulé.

En revanche, la sous-régie n'étant pas nominative, et le travail fourni pour la mettre en place ayant été conséquent, il est possible que d'autres solutions soient envisagées pour la vente des cartes en-dehors de la régie.

Après délibération, les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité la suppression de la sous-régie de pêche.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Anne FROMENT expose aux membres du conseil que les communes doivent tenir à jour et publier le tableau des effectifs du personnel communal. Il s'agit de la liste de tous les postes d'agent de la fonction publique territoriale qui ont été ouverts suite à une délibération, avec le grade et le nombre d'heures travaillées. Ce tableau est envoyé au centre de gestion.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs.

RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

Anne FROMENT, suite à la lecture du tableau des effectifs, expose que deux agents sont actuellement en disponibilité ; un agent administratif (Véronique Leroy), et un agent technique (David Brice, qui vient de demander une disponibilité, acceptée à partir du 01/02/2018). Ces agents peuvent être remplacés par des agents contractuels. Pour le moment, les deux postes sont tenus par des personnes employées par le Centre de Gestion, ce qui a un coût supplémentaire (comme une agence interim). Il est possible d'employer ces agents sous contrat direct de la commune, et Mme le Maire demande l'autorisation de signer les contrats lorsqu'ils seront établis. Les différentes possibilités vont être étudiées. La question est posée de savoir quelle convention collective est applicable dans le cas où l'on souhaiterait établir un contrat de droit privé. Des recherches vont être faites, en n'oubliant pas de proposer également une mutuelle, ce qui est obligatoire.

Dès lors que les différents cas de figure possibles seront établis, Madame le Maire proposera la meilleure solution aux agents concernés.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité donnent l'autorisation à Mme le Maire de recruter des agents contractuels.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Suite au conseil municipal précédent, plusieurs dossiers de travaux ont été préparés pour des demandes de subventions auprès de la Préfecture (DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Suite à la volonté de plusieurs sénateurs, le montant minimum des travaux donnant droit à la demande de subvention a été revu à la baisse (3000 euros au lieu de 10 000 euros). Nous souhaitons donc présenter un autre dossier concernant l'aménagement des cours de l'école, pour un montant total de 4518,07 euros HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

CONTRAT PHOTOCOPIEURS

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le contrat du photocopieur de l'école arrive à son terme. Il est possible soit de prolonger ce contrat pour un coût de 464 euros/an, soit de revoir les contrats de la mairie et de l'école. La proposition qui nous est faite par la société DESK est de grouper les deux contrats pour un surcoût de 19 euros par rapport aux contrats précédents, comprenant des garanties supplémentaires, mais avec un engagement de 5 ans.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

ALARME PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE)

Anne FROMENT expose aux membres du conseil que lors d'un précédent conseil, cette question était à l'ordre du jour. Il s'agit de mettre en place une sirène d'alerte spécifique qui serait déclenchée en cas de risque majeur (naturel ou technologique), ainsi que suite à un attentat ou une intrusion.

Des devis supplémentaires devaient être demandés, ainsi que la mutualisation éventuelle d'achat par SNA.

Cette dernière a répondu qu'il n'y avait pas d'achat commun de ce type de matériel.

Plusieurs devis ont été établis : S.O.S. : 1460,16 euros TTC – BRUNEAU : 1351,20 euros TTC – BLONDEL : 1764 euros TTC

Après délibération, les membres du conseil donnent, à l'unanimité, l'autorisation à Madame le Maire d'engager la commande avec les établissements Bruneau.

SAUVEGARDE DES FICHIERS

Madame le Maire expose aux membres du conseil que les sauvegardes des fichiers (bureautique, comptable, population) se font actuellement sur des disques durs externes. Cette solution n'étant pas pérenne, et la sécurité des données n'étant pas suffisamment assurée, une solution de sauvegarde à distance a été étudiée.

Deux propositions nous ont été retournées : DESK pour 19 euros /mois, et JVS Mairistem pour 288 euros TTC en investissement et 1036,80 euros TTC en fonctionnement.

Après avoir délibéré, les membres du conseil autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer le contrat avec DESK.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG 27

Madame le Maire expose aux membres du conseil que la convention signée avec le CDG 27 (qui gère entre autres les contrats temporaires des agents contractuels) arrive à son terme. Le projet de convention qui nous est parvenu ne comporte aucune modification par rapport au précédent.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à signer la convention avec le CDG 27.

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAU LUMINEUX

Lors d'une précédente réunion de travail, nous avons évoqué la mise en place éventuelle d'un panneau d'information lumineux. Un devis a été reçu, d'un montant de 9020 euros HT, sans compter la maintenance et les coûts supplémentaires liés à l'installation. Cet équipement n'étant pas primordial et très onéreux, il ne sera pas mis à l'ordre du jour. En revanche, les panneaux d'information ponctuelle seront rafraîchis et remis en place pour certains (notamment en haut de la rue Rosés des Prés).

PLAN DU VILLAGE

Ce plan, qui est à l'envers depuis sa première pose, est en train de se dégrader car il prend l'eau.

Madame le Maire rappelle qu'elle a demandé à ce qu'un groupe de travail se constitue au sujet des rues (numérotage, noms des rues ou chemins, ...) et que ce plan doit aussi faire partie des sujets à traiter. Il faut que des personnes se portent volontaire pour constituer ce groupe de travail, ou que la commission Bâtiments et Voirie s'en charge.

RECENSEMENT

Le taux de réponse est de 99%, trois foyers ont refusé de répondre à ce questionnaire qui est pourtant obligatoire. Ce taux est très important et les responsables départementaux ont félicité les agents concernés. Les membres du conseil les remercient également pour ce travail bien fait.

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Notre commune est reconnue en état de catastrophe naturelle. Un courrier a été adressé aux personnes susceptibles d'avoir subi des dommages et contactées par Anne Froment. Toutes les personnes ayant subi des dégâts peuvent faire une déclaration auprès de leur assurance.

REPARATION DU BATEAU

La station d'épuration a toujours été en fonctionnement pendant la crue, il faut attendre la décrue pour voir s'il y a des dégâts. Le bateau qu'empruntaient les agents techniques est crevé, et toutes les entreprises contactées ne réparent pas ce type de matériel. M. D. Marc se renseigne auprès d'un réparateur d'Elbeuf.

VELOROUTE

Une réunion publique aura lieu pour les habitants de Bouafles et de Vézillon le vendredi 20 avril 2018 à la salle des fêtes. L'horaire sera communiqué ultérieurement.

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Les boulangers de Port-Mort n'ont pas souhaité acheter le distributeur, le coût étant trop élevé par rapport au nombre de baguettes vendues. Cette information nous est parvenue très tardivement et le distributeur actuel sera retiré mi-mars. Nous cherchons actuellement d'autres solutions pour ne pas supprimer ce service aux habitants.

CONVENTION PECHE

Le renouvellement de la convention avec les comités départementaux a été signé la semaine dernière. Les associations s'engagent à nettoyer les postes de pêche aux abords du grand lac, comme elles le font chaque année. Six dates de concours sont prévues en 2018. Lors de cette réunion, une plaque émaillée a été remise à Mme le Maire par M. LINARD, représentant de la FFPSC en remerciement de l'accueil lors du championnat national.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Des contacts ont été pris avec un apiculteur afin d'étudier la possibilité d'installer des ruches aux abords du village.

Un projet de course-relais est à l'étude.

Les mini-tournois de tennis de table vont reprendre au printemps, une table serait nécessaire en remplacement de celle qui est devenue hors d'usage.

VILLAGE PROPRE

La prochaine édition du «village propre» aura lieu le samedi 7 avril, spécialement dédiée aux abords des lacs en raison de la crue.

TERRAIN ROUTE DE PORT MORT

Plusieurs habitants ont mentionné le fait que des tas de matériaux grossissent dans le terrain appartenant à l'entreprise BENARD. Anne Froment indique qu'elle a appelé la DREAL il y a deux semaines environ, qui lui a répondu que le dossier est en cours d'instruction.

BATTUES

Plusieurs battues aux sangliers ont été effectuées dans les carrières. Malgré l'arrêté transmis par la mairie à la CEMEX, et des signalisations routières, l'interdiction de l'accès au chemin Bouafles-Courcelles n'était pas suffisamment indiquée. Les responsables de CEMEX en sont informés.

Le sanglier échoué au bord du petit lac a été pris en charge par un équarisseur. Il n'était évidemment pas question de mettre en danger la vie des employés communaux ou des chasseurs pour repêcher cet animal mort. Les réseaux sociaux, s'ils sont un espace de discussion et d'échange, doivent rester un espace de respect.

SÉANCE LEVÉE À 20H40